

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 16 4 3 /MPMEF/DGD/DU 11 OCT 2013

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Traitement des FRI et AV délivrées par BIVAC International

**Réf : - Circulaire n° 1619/DGD du 24 juin 2013
- Circulaire n° 1614/DGD du 24 juin 2013**

Aux termes de mes circulaires visées en référence, j'invitais les usagers ayant accompli les formalités préalables à l'importation de leurs marchandises (DAI, FRI, ordre d'inspection ou inspection) avant le 1er juillet 2013, à s'adresser à BIVAC International pour l'obtention des attestations de vérifications y afférentes.

Il leur était accordé, à cet effet, un délai de six mois à compter de cette date, pour parachever les formalités d'obtention des Attestations de Vérifications (AV) BIVAC et de leur apurement par des déclarations en détail.

Cependant, compte tenu des dysfonctionnements liés à la coexistence de deux types d'attestation (BIVAC et Webb Fontaine), j'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers, que le délai susmentionné est ramené à **quatre mois et court jusqu'au 31 octobre 2013**.

En conséquence, à compter du **1^{er} novembre 2013**, les **Fiches de Renseignements à l'Importation et les Attestations de Vérifications délivrées par BIVAC ne seront plus recevables au cordon douanier**.

Les importations couvertes par les FRI et AV concernées devront faire l'objet de nouvelles formalités pour être soumises au système d'analyse, de vérification, de classification et détermination de la valeur de la société Webb Fontaine Cote d'Ivoire, conformément aux dispositions de ma circulaire n° 1618 du 21 juin 2013.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Ampliations :

- MPMEF/Cab
- DG Economie
- CGECI
- UGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- FNISCI
- PAA
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Col-Maj. Issa COULIBALY

